

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 21 AVRIL 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Quinze, le **21 AVRIL 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**22 Avril 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

2<sup>ème</sup> séance 2015.

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Rénovation du stade  
du Sacré Cœur.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. SALÉRIO Philippe	à	M. SALTZMANN Michel
Mme BOULANGER Annie	à	Mme VINCENT Marie
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. GILET Dominique	à	M. BAUDONNEL David

N° 31/2015

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Roland DAUTREY, Maire-adjoint, expose au Conseil Municipal le dossier de travaux de rénovation du stade du Sacré Cœur en terrain synthétique.

Les services techniques municipaux chiffrent ces travaux à la somme totale de 620 850 € HT.

L'Assemblée délibérante unanime décide :

- De les approuver,
- De s'engager à les réaliser, la dépense intervenant sur l'opération n° 525 du budget communal,
- De solliciter une subvention du Conseil Départemental des Vosges, de la Région Lorraine, de la FFF et du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour aider à leur financement,
- D'arrêter le plan de financement comme suit :

* subvention départementale	86 919,00 €
* subvention régionale	50 000,00 €
* FFF	10 000,00 €
* CNDS	124 170,00 €
* autofinancement (hors TVA)	349 761,00 €
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser cet investissement dès l'obtention de la subvention, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,